



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistères

Question écrite n° 62292

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevènement attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des magistères, formation créée en 1985 au sein des universités pour revaloriser celles-ci par rapport aux grandes écoles. Ces formations, actuellement au nombre de soixante-sept, ne sont plus accréditées depuis 1988. Selon des documents internes au ministère de l'éducation nationale, il n'est même plus possible d'en créer. La création de « mastaires », par décret du 30 août 1999, qui reconnaissent des niveaux de formation à bac + 5, ne correspond pas au même objet, mais seulement au souci de donner une plus grande lisibilité au système d'enseignement supérieur français. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles ces formations diplômantes, qui répondaient à un dessein qui n'a rien perdu de son actualité et qui offrent à ses étudiants une insertion facile dans la vie économique, n'a pas bénéficié du soutien nécessaire à leur développement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Chevènement](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62292

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juin 2001, page 3341